

boire sans soif pour l'unique plaisir de boire en commun, je n'aurais pas la moindre objection à voir substituer la manie beaucoup plus inoffensive de se laver les mains en témoignage de bonne amitié.

Il y a un bon nombre de buveurs qui auraient tout à gagner à un pareil changement.

Allons, faites disparaître les buvettes et établissez-nous à leur place des lavabos où les gens pourront disposer leur argent sans oublier au fond d'un verre leur géométrie au point de ne plus se rappeler que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre.

Il y a tant de manières honnêtes de gaspiller son argent ! Si l'on tient à s'en débarrasser, il sera toujours facile de l'employer à faire du bien aux autres au lieu de se faire tort à soi-même ainsi qu'aux êtres faibles qu'on est censé protéger.

ABSTÈME.

L'AVENIR

(Suite.)

(2) LES PROMESSES DE LA CONFÉDÉRATION.

Le progrès et la prospérité du Canada doivent se mesurer en les comparant à ceux des États-Unis. On ne peut pas sortir de ce terme de comparaison, du moment où nous la provoquons nous-mêmes en demandant à l'émigrant de s'établir chez nous de préférence aux États-Unis. De plus, c'est un exemple que notre population a constamment devant les yeux et qui lui indique combien elle est arriérée.

Le Canada possède de prodigieuses ressources. Les provinces de l'Atlantique contiennent du fer, du charbon, du bois, de riches pêcheries ; Québec possède le cuivre, l'amiant, le phosphate et l'ardoise, des pouvoirs d'eau puissants, du sapin et du bois blanc en abondance, une population travaillante, industrielle, propre au travail des manufactures. Il est inutile d'énumérer les richesses d'Ontario en pin, fer, nickel, sel, terres arables pas plus que celles du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise.

Si notre moitié du Continent n'est pas la meilleure, nous sommes toujours obligés d'avouer qu'elle constitue un divin héritage. Lors de l'union du Haut et du Bas Canada, les hommes publics commencèrent à mesurer l'avenir qui leur était fait. Ils comparèrent notre recensement avec celui des États-Unis, et leur cœur se gonfla de joie. Quelques-uns même tombèrent dans ce qu'on peut appeler le mirage du *pourcentage*, qui consiste en ceci : Prenons, par exemple, une province qui comptait en 1840 20,000 habitants et qui en compte 20,000 en 1850 sa population a doublé, tandis que dans un État dont la population de 500,000 en 1840 s'élève à 675,000 en 1850 l'augmentation n'est que de 35%. Mais il ne faudrait pas déduire de cela que la population de la Province est destinée à dépasser celle de l'État ; il serait aussi imprudent de supposer qu'un enfant qui a doublé son âge de 1 à 2 ans doit nécessairement rattrapper son père qui n'a gagné qu'une année entre trente et trente et un ans. Le Dr. Lilie de Toronto, qui écrivit un livre à cet époque, était convaincu que l'Ohio n'avait aucune chance de lutter avec le Haut Canada. Lors de la Confédération cette superbe confiance subsistait encore, les plus ardents admirateurs du nouveau régime prévoient une augmen-

tation énorme de population et de richesse à courte échéance. Quelques-uns portaient d'avance à dix millions la population en 1881 ; un orateur fit même dans une assemblée publique un long discours pour démontrer qu'en 1891 la population serait de quinze millions. Les "Pères de la Confédération," s'inspirant de ces ambitieuses perspectives, combinèrent un plan de gouvernement savamment compliqué. L'erreur commise en cette circonstance a été encore aggravée par les deux partis, si bien, que les Canadiens au nombre de cinq millions payent pour leur gouvernement proportionnellement plus qu'aucun groupe de même importance au monde.

Il y a à Ottawa quinze ou seize ministres avec ou sans portefeuille ; sur ce nombre, douze au moins reçoivent \$7,000 par année, le premier ministre a \$9,000, et tous retirent une indemnité parlementaire de \$1000. Les autres ministres sont moins payés.

Pendant ce temps, les affaires des États-Unis sont gérées par huit ministres et pas plus, qui reçoivent \$8000, et ne siègent pas au Congrès, c'est-à-dire ne touchent pas d'extras.

Nous avons 215 membres de la Chambre des Communes et 80 sénateurs, payés chacun \$1000, plus les frais de déplacement.

Le Congrès actuel comprend 88 sénateurs et 356 membres de la Chambre des Représentants payés \$5000 par année plus les frais de déplacement, mais leurs devoirs sont autrement sérieux et ardues que ceux des députés canadiens ; la deuxième session de chaque Congrès dure généralement neuf mois pleins.

Aux communes d'Ottawa on compte un représentant pour 23,000 personnes ; à la Chambre des Représentants, un pour 17,400.

Dans le Sénat Canadien, Ontario et Québec ont 24 membres chacun, la Nouvelle Écosse et le Nouveau Brunswick 10 chacun, le Manitoba et la Colombie Anglaise, 3 chacun ; l'Île du Prince Edouard 4 ; et les Territoires 2.

Au Sénat des États-Unis, chaque État de l'Union est représenté par deux sénateurs seulement. Le Sénat des États-Unis remplit des fonctions de la plus haute importance, mais il n'est guère facile de définir celles du Sénat d'Ottawa : Il fut constitué pour défendre les droits des provinces, mais il n'a jamais même bougé un doigt lorsque les provinces ont été attaquées. Son objet était d'arrêter toute législation hâtive, mais Mr. Edward Blake disait : "J'ai déjà vu des projets de loi qui, en dépit de la précipitation regrettable que nous mettons aux Communes à faire les affaires, avaient nécessité de longues et fatigantes séances, envoyés au Sénat, lus une première, puis une seconde fois, déferés au comité général, passés par le comité général renvoyés à la Chambre, lus une troisième fois, passés et finalement renvoyés aux Communes dans moins de temps qu'il n'en faut pour énumérer ces opérations."

En dépit de son inutilité, bien que tout le monde le considère comme une cinquième roue au carrosse, aucun effort sérieux n'a été tenté pour le réformer ou l'abolir ; de fait, le jeu des deux partis semble être plutôt d'augmenter que de diminuer le nombre des budgétaires fédéraux ou provinciaux.

Les législatures locales sont au nombre de huit, y compris celle des Territoires. Dans les Provinces Maritimes et dans Québec il y a deux Chambres, ce qui fait en chiffres ronds 420 représentants.

L'Île du Prince Edouard a 13 conseillers législatifs et 30 membres de la Chambre d'Assemblée ; la Nouvelle Écosse 17 conseillers et 38 députés provinciaux ; le Nouveau Brunswick, 17 et 41, soit 156 représentants locaux pour une population inférieure à 900,000 âmes avec trois lieutenants-gouverneurs et l'état major correspondant.

Cobden avait écrit lors de la Confédération : "Il y a, je pense, une source de faiblesse inhérente à la parodie de